

L'AS-TU LU ?

Le journal du SEVM



2022-2023, C'EST UN DÉPART!

En cette rentrée 2022, le journal syndical « L'as-tu lu? » fait peau neuve!

À l'habituel mot du président s'ajouteront dorénavant les mots de la vice-présidente et du vice-président. Vous constaterez aussi la facture visuelle qui est changée.

Prenez note que le journal syndical ne sera plus envoyé en version papier dans les écoles. Il sera acheminé à tous les membres via les délégués syndicaux, disponible sur le site web du SEVM (www.sevm.ca) et sur la [page Facebook du SEVM](#), page que nous vous invitons à suivre, bien entendu.

Septembre 2022

Volume 21

Numéro 1

Sommaire

- Mot du président.
- Mot des vice-présidences.
- Formations et activités offertes par le SEVM.
- Caisse de l'Éducation.
- Lien du site de la Négó.
- Journée mondiale des enseignantes et enseignants.
- AppliProf.
- Zoom sur la tâche.
- Nous joindre.

Après deux années vécues sous l'urgence sanitaire et les décrets ministériels dictant carrément nos conditions d'exercice, on ne pouvait qu'espérer une rentrée un tant soit peu plus normale avec la levée de cette urgence et la fin des décrets. Cependant, le portrait des dernières années en frais d'attraction de personnel étant peu reluisant, la réalité a vite fait de nous rattraper avec un manque d'enseignants atteignant des niveaux assez effrayants dans nos milieux. Pendant l'année scolaire 2021-2022, la FSE a relancé à maintes reprises la partie patronale afin de trouver des moyens pour réduire les effets de la pénurie d'enseignants. Ce n'est qu'en juin que le gouvernement s'est manifesté. Oui, oui, en juin! Ce réveil aura entraîné une négociation résultant que pour la FSE, un budget de 20 millions de dollars a finalement été alloué pour contrer les effets de la pénurie... à quatre jours de la rentrée du personnel enseignant.

Les discussions en lien avec ce budget sont toujours en cours au niveau local et bien que nous ayons convenu de certaines solutions pour les enseignantes et enseignants **volontaires**, il n'y a pas d'entente officielle entre le SEVM et le CSSSH, entente qui se veut essentielle pour avoir accès au budget alloué par le gouvernement.

Nous entamons également la dernière année de la convention collective 2020-2023. Cette convention, dont l'encre vient à peine de sécher, viendra à échéance le 31 mars prochain. Et qui dit fin de la convention, dit négociations. Vous recevrez, au cours des prochains jours une consultation en ce qui a trait aux matières intersectorielles (salaire, droits parentaux, retraites, disparités régionales), consultation qui sera tenue en ligne. Votre participation est importante! Le dépôt des demandes syndicales doit se faire à la fin du mois d'octobre.

Au cours des prochaines semaines, nous tiendrons des rencontres virtuelles pour parler des nouvelles dispositions de la tâche, rencontres qui seront faites par secteurs, nous rencontrerons les enseignantes et enseignants à statut précaire et nous souhaitons aussi aller à votre rencontre dans vos milieux dans le cadre d'une tournée des écoles. Nul doute que l'automne s'annonce chargé mais à la veille d'une négociation, l'implication de tous et chacun et la solidarité entre nos membres seront des atouts des plus précieux.

Je termine en souhaitant la bienvenue à Marc-Éric Plante qui s'est joint à Manon et moi depuis le 1^{er} juillet dernier. Nous avons bien hâte d'aller à votre rencontre, soyez-en assurés!

À très bientôt!

Syndicalement,

Patrick Thérout, président



L'ENSEIGNEMENT EN FORMATION PROFESSIONNELLE

Dans le cadre des campagnes de valorisation de la formation professionnelle et de l'Éducation des adultes voici le premier de deux articles sur ces secteurs peu connus.

Les enseignantes et enseignants en Formation Professionnelle

Au Québec, la Formation Professionnelle c'est près de 120 000 élèves inscrits en 2019-2020 ce qui représente 9% des élèves du réseau scolaire, autour de 55 000 personnes diplômées par année et environ 10 000 enseignantes et enseignants répartis dans 200 établissements. Ces enseignantes et enseignants sont, pour la majorité, des personnes d'expérience du métier.

Leur profession d'enseignant s'apprend par la pratique et par une formation universitaire (un baccalauréat de 4 ans) à compléter simultanément à leur tâche d'enseignement.

Une enseignante ou un enseignant en FP, c'est un prof comme les autres, avec de la préparation, de l'enseignement, des évaluations, des corrections, etc. Pour le personnel à contrat, la semaine de travail comporte aussi 32 heures, avec de la tâche éducative et des autres tâches professionnelles (ATP). La tâche est annualisée, comme c'est le cas maintenant au secteur des jeunes. Les enseignantes et enseignants à taux horaire sont payés selon le temps d'enseignement effectué.

Des enjeux en Formation Professionnelle

- Avec le plein-emploi, plusieurs personnes iront directement travailler sans aller en centre pour chercher un diplôme. Lorsqu'il y a des baisses d'inscriptions, des personnes ne peuvent plus enseigner et des programmes peuvent fermer. **Le financement des petites cohortes devrait donc être haussé.**
- Il n'y a pas d'obligation de services complémentaires en FP pour les élèves à besoins particuliers, sauf s'ils ont moins de 18 ans, ou 21 ans si handicapés. **Le financement pour des services à ces élèves devrait être haussé.**
- Le fait de combiner un enseignement à temps plein et la réussite du bac en enseignement professionnel est très lourd. **Plus de temps devrait être reconnu dans les ATP de l'enseignant.**
- Le taux de précarité enseignante en FP est de 74%. **Il faudrait donc augmenter les permanences et améliorer les conditions d'exercice des enseignantes et enseignants à statut précaire.**
- Les besoins de formations continue en FP sont importants pour se maintenir à jour sur le métier enseigné. **Il faudrait donc en augmenter le financement.**
- Il faudrait aussi s'assurer qu'il y ait une présence enseignante suffisante durant les stages, surtout si plus de 20% du programme se donne en stage.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à aller voir le site de la FSE à l'adresse suivante :
<https://fse.lacsq.org/fp/>

Marc-Éric Plante, vice-président aux affaires professionnelles



DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LA RÉMUNÉRATION DE LA SUPPLÉANCE OCCASIONNELLE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2022-2023

Une entente visant à atténuer les effets de la rareté du personnel enseignant a été conclue entre le CPNCF et la FSE/CSQ en date du 30 août 2022.

Cette entente stipule que l'enseignante et l'enseignant à **temps partiel légalement qualifié** agissant comme suppléante ou suppléant occasionnel est rémunéré à la minute de la façon suivante :

Rangement dans l'échelle unique / 1000) / 60 x nombre de minutes de remplacement dans une journée

Les minutes d'accueil et déplacement sont comprises dans les minutes de remplacement. Dans tous les cas, la rémunération la plus avantageuse pour l'enseignant doit être appliquée pour chacune des suppléances.

En fin d'année, une demande d'évaluation de dossier peut être effectuée par le syndicat auprès du Comité afin de compenser un enseignant ou une enseignante qui aurait été désavantagé, sur une base annuelle, par l'application de la présente. Il est important de prendre en note toutes vos suppléances, dès le début de l'année scolaire, afin d'être en mesure de faire les vérifications nécessaires en fin d'année s'il y a lieu.

Droits parentaux

Une entente a été récemment conclue entre la CSQ et la FSE-CSQ d'une part, et le Secrétariat du Conseil du trésor et le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones d'autre part (CPNCF).

Cette entente corrige une grave injustice qui, chaque année, privait de plusieurs milliers de dollars des centaines d'enseignantes dont le congé de maternité coïncidait avec l'été. En effet, les centres de services scolaires étaient jusqu'à présent autorisés par la convention collective à déduire des paies d'été des enseignantes les prestations reçues du Régime québécois d'assurance parentale (RQAP), dans certains cas jusqu'à huit de ces prestations. Or, en compensation, la convention collective prévoyait la possibilité de ne reporter qu'un maximum de 4 semaines de vacances.

La nouvelle entente fait en sorte que, dorénavant, plus aucune déduction n'est effectuée sur les paies d'été des enseignantes qui peuvent, par ailleurs, continuer de recevoir les prestations du RQAP auxquelles elles ont pleinement droit. Par équité envers les enseignantes dont le congé ne coïncide pas avec l'été, ces enseignantes ont droit à une prolongation de leur congé de maternité équivalente à la portion de celui-ci coïncidant avec l'été, soit jusqu'à un maximum possible de 8 semaines supplémentaires. Elles reçoivent ainsi le même nombre d'indemnités complémentaires versées par le centre de services scolaire que leurs collègues, soit durant 21 semaines, à l'exclusion de l'été.

La FSE-CSQ aura mené la bataille jusqu'au bout!

N'hésitez pas à communiquer avec moi pour toutes autres questions concernant les droits parentaux. Il me fera plaisir de vous venir en aide.

Manon Lavoie, vice-présidente aux relations de travail

VOICI L'ÉQUIPE DU SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT VAL-MASKA 2022-2023



Louis Rousseau, secrétaire-trésorier
Enseignant-représentant Centre de formation des Maskoutains



Sophie Lamontagne, conseillère
Enseignante-représentante école Aux Quatre-Vents



Éric Bourgeois, conseiller
Enseignant-représentant Polyvalent Hyacinthe-Delorme



Nathacha Comtois, conseillère
Enseignante-représentante école Des Moissons



Samuel Labrie, conseiller
Enseignant-représentant Polyvalente Hyacinthe-Delorme



Valérie Messier, conseillère
Enseignante-représentante école Assomption

BONNE NOUVELLE JE SUIS ENCEINTE!



Quelles sont les étapes à suivre comme employée au CSSSH?

- 1- Écrire un courriel annonçant sa grossesse aux ressources humaines à l'adresse srh.sante@csssh.gouv.qc.ca. Vous recevrez ensuite un formulaire à remplir en ligne.
- 2- Informer sa direction d'établissement.
- 3- S'informer de ses droits à une maternité sans danger sur le site [Programme Pour une maternité sans danger | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](http://Programme Pour une maternité sans danger | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca))
- 4- Communiquer avec la clinique de votre médecin afin d'obtenir votre [Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST \(gouv.qc.ca\)](http://Certificat visant le retrait préventif et l'affectation de la travailleuse enceinte ou qui allaite | Commission des normes de l'équité de la santé et de la sécurité du travail - CNESST (gouv.qc.ca)) disponible en cliquant sur ce lien et prendre rdv avec son médecin.

Si vous vous prévaluez de votre droit à la protection du **Programme pour une maternité sans danger**, il se peut que vous soyez réaffectée à une autre tâche (dont vous avez la capacité) ou que vous soyez retirée à la maison. Dans le cas de la réaffectation, peu importe le pourcentage de tâche, vous recevrez 100% de votre rémunération habituelle. Dans le cas d'un retrait, vous serez payé à 90% du net.

Il faut s'attendre à une réaffectation ou à un retrait préventif dans l'attente de votre résultat sur la présence d'anticorps au parvovirus. Notre CSS réaffecte présentement les enseignantes du préscolaire et du premier cycle, dans le but de respecter la distanciation demandée par L'INSPQ comme moyen de protection aux infections à la COVID-19.

- 5- Trois mois avant sa date prévue d'accouchement, appeler au syndicat pour prendre un rendez-vous afin de planifier son congé de maternité en détails.

FORMATIONS ET ACTIVITÉS OFFERTES PAR VOTRE SYNDICAT

Nouvelles et nouveaux enseignants à statut précaire

**Vous êtes conviés à un « 4 à 7 »
pour les enseignantes et enseignants précaires**

**Le mardi, 20 septembre 2022
au Bar le Bilboquet
1850 rue Des Cascades, Saint-Hyacinthe**

**Courte présentation sur l'organisation syndicale
suivie d'un verre de bienvenue.**



*(Veuillez vous inscrire en appelant au 450 799-2690 poste 222
ou par messagerie au info@sevm.ca avant le vendredi 16 septembre 2022)*

L'important, c'est de rester informé !

FORMATION SUR LA RETRAITE VS RREGOP

Que vous soyez proche ou non de la retraite, cette formation est pour vous. Il n'est jamais trop tard pour connaître les avantages, les bénéfices et le fonctionnement de notre régime de pension.

Lors de cette rencontre, il sera question, entre autres, du moment idéal pour partir selon vos objectifs financiers, des sommes d'argent dont vous disposerez à la retraite et des gestes à poser pour améliorer votre sort.

Cette présentation aura lieu le **mardi 13 décembre 2022 à 16 h 30** à la salle des Chevaliers de Colomb, situé au 13 510 avenue de l'Église à Ste-Rosalie. Elle s'adresse à toutes les enseignantes et tous les enseignants et ce, peu importe leur âge ou leur expérience. Elle se veut également un lieu pour comprendre votre régime de retraite.

Vous devez vous inscrire avant le **jeudi 8 décembre 2022 à 16 h** en appelant au 450 799-2690 au poste 222 ou par messagerie à info@sevm.ca

SESSION DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Une nouveauté pour tous nos membres, jeunes et moins jeunes

L'AREQ est fière de vous offrir une toute nouvelle conférence de préparation à la retraite intitulée *Préparer ses finances pour la retraite : il n'est jamais trop tôt*. Que l'on soit en début, en milieu ou en fin de carrière, il peut être avantageux de s'intéresser à la préparation de sa retraite.



Les personnes intéressées peuvent s'inscrire pour participer **gratuitement** à cette vidéoconférence juste ici : [Inscription](#)

En terminant, vous trouverez ci-dessous les liens menant vers deux capsules vidéo qui ont été réalisées pour promouvoir les sessions de préparation à la retraite. Vous verrez qu'elles sont humoristiques et elles piqueront certainement votre curiosité.

- <https://www.youtube.com/watch?v=giFYkkMrvJE>
- <https://www.youtube.com/watch?v=bsclzMhiWi8>

Séances en mode virtuel

Les conférences sont présentées par webinaire, grâce à l'application ZOOM. Les personnes participantes peuvent poser leurs questions par écrit et nos personnes conférencières y répondent en direct lors de la période prévue à cet effet.

Pour chaque conférence, deux choix de dates sont offerts. Le coût d'inscription pour assister aux cinq conférences en mode virtuel est de 50 \$ pour les membres, aucuns frais pour les personnes conjointes.

Nos membres peuvent dès maintenant s'inscrire en ligne sur le [site de l'AREQ](#). En cliquant sur le bouton [Inscription SPR](#), ils devront choisir [Sessions virtuelles](#) dans le menu principal. Pour compléter leur inscription, un paiement par carte de crédit sera exigé. Si votre syndicat rembourse en tout ou en partie les frais d'inscription, les membres pourront utiliser le courriel de confirmation de paiement pour faire leur demande de remboursement.

La préparation à la retraite est une étape importante qu'il ne faut pas négliger!

CONGÉS DE MATERNITÉ, DE PATERNITÉ ET LES DROITS PARENTAUX Il n'est jamais trop tôt pour s'informer!

Veillez noter qu'il y aura **une seule rencontre** d'information sur les droits parentaux et elle se tiendra **le mardi 15 novembre 2022** à 16 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb située au 13510, avenue de l'Église à Sainte-Rosalie.

Vous devez confirmer votre présence en téléphonant au 450 799-2690 au poste 222 ou par courriel à info@sevm.ca, et ce, avant **le 10 novembre 2022 à 16h**.



D'ici là, vous pouvez communiquer avec Manon Lavoie au 450 799-2690 poste 223 pour toutes questions concernant les droits parentaux.

CAISSE DESJARDINS DE L'ÉDUCATION

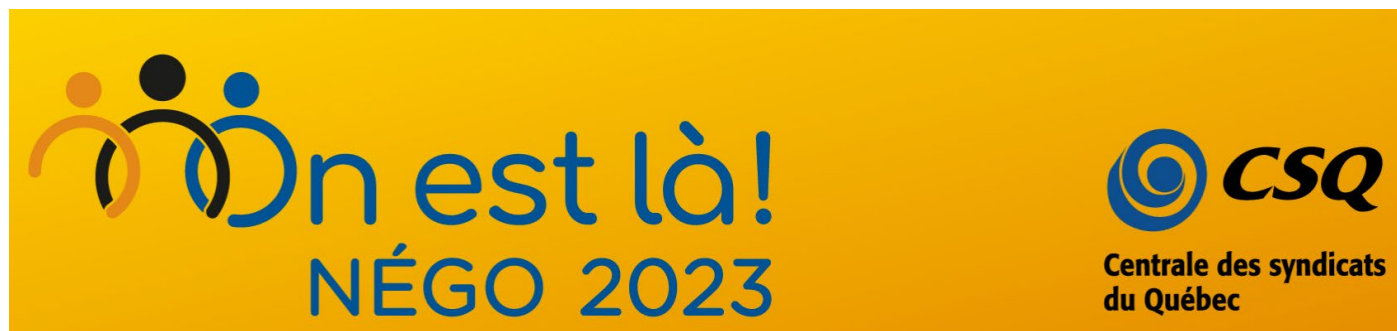
Saviez-vous que le personnel de l'éducation dispose de sa propre institution financière ? Que vous soyez du préscolaire, du primaire, au secondaire, la Caisse Desjardins de l'Éducation a été créée pour vous accompagner tout au long de votre vie.

Rendez-vous à www.caisseeducation.ca



SITE DE LA NÉGO

Pour suivre les développements dans le cadre de la Négociation 2023, il vous est possible de la faire en cliquant sur l'image ci-dessous.



JOURNÉE MONDIALE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS

Venez célébrer avec nous la Journée mondiale des
enseignantes et des enseignants !

LA TRADITION SE POURSUIT !

Musique par « D.J. Électro » (Yves Millette)
et victuailles agrémenteront cette soirée.

Sans oublier que de nombreux prix seront tirés au sort et
qu'un méchoui au porc ainsi que des consommations seront servis.

**Si vous avez des allergies, intolérances ou si vous êtes végétariennes ou végétariens, vous
avez la possibilité d'avoir un repas de pâtes et légumes. **

Nous vous attendons :

**Premier arrivé,
premier servi!**

**Jeudi 27 octobre 2022 dès 15h30
à la salle théâtre « La Scène »**

située au 300, De la Concorde Nord, à Saint-Hyacinthe

**Premier arrivé,
premier servi!**

Venez nous rencontrer et échanger entre amies et amis !

*****PLACES LIMITÉES POUR LE REPAS****

(vous pouvez venir pour la soirée s'il vous est impossible de venir pour le souper)

IMPORTANT : Vous devez confirmer **individuellement** votre présence au plus tard le
jeudi 20 octobre 2022 à 16h au (450) 799-2690 poste 222 ou par messagerie à info@sevm.ca
pour que nous ayons une approximation du nombre d'enseignantes et d'enseignants présents
pour le repas.

****N'oubliez pas de mentionner votre choix de repas.****

VM
Syndicat de l'enseignement
Val-Maska

Le repas sera servi dès 18h



Afin de comptabiliser vos heures de formation, voici l'application « AppliProf ».

Cliquez sur l'image



ZOOM SUR LA TÂCHE

Votre syndicat organisera des séances d'information « 4 à 6 » sur la plateforme « Zoom » en septembre concernant les tâches :

- 21 septembre 2022 : secteur du préscolaire.
- 22 septembre 2022 : secteur du primaire.
- 26 septembre 2022 : secteur du secondaire.
- 28 septembre 2022 : secteur de la formation professionnelle.
- 5 octobre 2022 : secteur de l'éducation des adultes.

Vous recevrez les liens pour y participer sous peu de la part de votre délégué(e) syndical(e) par messagerie. Surveillez vos courriels!



VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

écrivez-vous à info@sevm.ca

Téléphone : 450 799-2690

Télécopieur : 450 799-2695

Heures d'ouverture :

De 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

Patrick Thérout, président : poste 224

Manon Lavoie, vice-présidente aux relations de travail : poste 223

Marc-Éric Plante, vice-président à l'action professionnelle : poste 225

Karen Beaudoin, comptabilité : poste 221

Carole Côté, secrétaire : poste 222



CLIQUEZ « J'AIME » POUR NOUS SUIVRE SUR FACEBOOK!



Vous aurez accès à plusieurs informations (info tempête, formations, publicités, etc.)

AUTRES RABAIS DES MEMBRES DE LA CSQ!
VISITEZ LE WWW.SEVM.CA /BOITE À OUTILS/RABAIS DES MEMBRES